



Espace Saint Eutrope/EG

## DÉCISION N°19-8

### TARIFS 2019 – ESPACE SAINT EUTROPE

**Le Maire de la Ville de Saintes,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2016-155 du 09 novembre 2016, transmise en Sous-préfecture le 18 novembre 2016, portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, pour « fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, des redevances et droits des services hors tarifs eau et assainissements, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, et de faire évoluer les tarifs existants dans une limite inférieure ou égale à 10% (par an) »,

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs tels que présentés en annexe, applicables à compter du 18 février 2019.

#### ARTICLE 2 :

La présente décision est publiée au registre des décisions ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

#### ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

#### ARTICLE 4 :

La Direction Générale des Services de la Ville, le comptable public assignataire de Saintes Banlieue et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **08 FEV. 2019**  
et de sa publication le

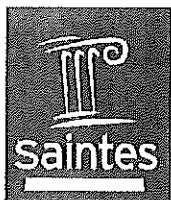
**08 FEV. 2019**

Fait à Saintes, le **05 FEV. 2019**

Le Maire,

Jean-Philippe MACHON





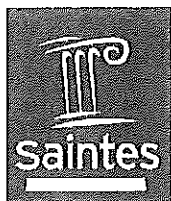
**ANNEXE – TARIFS 2019  
ESPACE SAINT EUTROPE**

Envoyé en préfecture le 08/02/2019  
 Reçu en préfecture le 08/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 017-211704150-20190205-19\_8-AR

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Caution badge d'accès (en cas de perte ou vol)</b>	50,00	50,00
<b>DROITS D'ACCES : STUDIOS DE REPETITION * SALLE DE DANSE * CHAPELLE CHAVAGNE * BUREAUX MUTUALISES</b>		
<b>Utilisation exceptionnelle d'un studio de répétition avec sonorisation.</b> (tarif groupe non adhérent : limité à deux séances maximum dans l'année)		
- sans matériel	23,00	23,00
- avec matériel (amplis / batterie)	35,00	35,00
<b>Adhésion annuelle et individuelle pour utilisation avec sonorisation : Studios 1 et 2, Chapelle Chavagne (sous conditions*)</b>	22,00	22,00
<b>Adhésion annuelle et individuelle pour l'utilisation avec sonorisation : Salle de danse Chavagne</b>	22,00	22,00
<b>Adhésion annuelle pour les associations hébergées : utilisation du bureau mutualisé, de la salle de réunion (sous conditions**)</b>	30,00	30,00
<b>Adhésion annuelle pour les associations hébergées : utilisation du bureau mutualisé, de la salle de réunion et 2 utilisations de la Chapelle Chavagne (sous conditions**).</b>	50,00	50,00
<b>Adhésion annuelle pour les associations d'enseignement artistique : utilisation de la salle de danse, des vestiaires, du bureau mutualisé et de la salle de réunion</b>	50,00	50,00
<b>Utilisation des studios de répétition et/ou salle de danse pour un stage ou atelier payant :</b>		
pour les structures adhérentes	20,00	20,00
pour les structures non adhérentes à l'ESE	30,00	30,00
<b>UTILISATION DE MATERIEL INSTRUMENT STUDIOS DE REPETITION</b>		
<b>Utilisation batterie Standard: individuel ou par groupe et par an (batterie complète: 4 fûts, caisse claire , hardware, cymbales (ride, crash, hi-hat,))</b>	50,00	50,00
<b>Utilisation batterie PRO : individuel ou par groupe et par an (uniquement studio n°1, sans cymbales)</b>	80,00	80,00
<b>Utilisation Ampli Guitare ou Ampli Basse : individuel ou par groupe et par an.</b>	30,00	30,00
<b>Utilisation matériel d'enregistrement ZOOM H4 par séance</b>	10,00	10,00

\*selon disponibilité de la salle. Sous réserve de vérification des notions d'utilisation du matériel et du lieu par les usagers et pour un besoin bien spécifique, en accord avec l'animateur de l'Espace St Eutrope (ESE).

\*\*accessible uniquement aux associations et porteurs de projets dont le but et l'activité sont en lien avec les Musiques Actuelles. Réservation préalable en accord avec les autres utilisateurs, auprès de l'animateur de l'ESE.



**ANNEXE – TARIFS 2019  
ESPACE SAINT EUTROPE**

Envoyé en préfecture le 08/02/2019  
 Reçu en préfecture le 08/02/2019  
 Affiché le   
 ID : 017-211704150-20190205-19\_8-AR

	2018	2019
<b>UTILISATION DE SEANCE D'ENREGISTREMENT</b>		
<b>Formules Enregistrement : (utilisation par jour (8h), groupes ou associations adhérents)</b>		
- Sans matériel	/	/
- Avec matériel (sous condition de vérification des notions d'utilisation du matériel par les usagers)	30,00	<b>30,00</b>
- <b>Forfait Découverte</b> : avec matériel et technicien (accès sous conditions***) prise de son type « Live », mixage simple: maquette de travail, Démo,...	65,00	<b>65,00</b>
- <b>Forfait Pré-prod</b> : Avec matériel et technicien (accès sous conditions***) prise de son type individuel: maquette, pré-production,...	95,00	<b>95,00</b>
<b>Formule Enregistrement non adhérent</b> : (utilisation par jour (8h), sous conditions***)	150,00	<b>150,00</b>
<b>UTILISATION DE MATERIEL : PRÊT DE MATÉRIEL SONORISATION, INSTRUMENTS</b>		
<b>Forfait location pour sortie exceptionnelle du pack sono.</b> (Sous conditions : utilisation sur la ville de Saintes uniquement, offre réservée aux groupes et associations adhérentes)		
<b>Petit pack</b> (exemple : sono conférence, parc micros, petite sono,...)	20,00	<b>20,00</b>
<b>Grand pack</b> (exemple : enceintes amplifiées, table de mixage, parc micro,...)	55,00	<b>55,00</b>
<b>Forfait location pour sortie exceptionnelle du parc instruments de musique.</b> (Sous conditions : utilisation sur la ville de Saintes uniquement, offre réservée aux groupes et associations adhérentes)		
Ampli guitare ou ampli basse	/	<b>15,00</b>
Batterie	/	<b>30,00</b>
<b>UTILISATION DE LA CHAPELLE CHAVAGNE</b>		
<b>Location forfaitaire de l'Espace « Chapelle Chavagne »</b> (forfait de 3 jours renouvelable – matériel son et lumière en ordre de marche – accès sous conditions***)		
Associations Saintaises :		
avec représentation publique payante	150,00	<b>150,00</b>
avec représentation publique non payante	80,00	<b>80,00</b>
Associations non Saintaises :		
avec représentation publique payante	200,00	<b>200,00</b>
avec représentation publique non payante	110,00	<b>110,00</b>
<b>UTILISATION DE LA CHAPELLE CHAVAGNE</b>		
<b>Accueil en résidence Chapelle Chavagne (accès sous conditions***)</b>		
3 jours avec un technicien	115,00	<b>115,00</b>
3 jours avec équipe technique	160,00	<b>160,00</b>

\*\*\*Rendez-vous préalable de présentation du projet auprès de l'animateur de l'Espace St Eutrope, suivi d'un courrier de demande officielle, sous réserve de validation par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Saintes et de l'Elu en charge de la compétence culture.